



GIGEAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021.04.ADM
ACCES AU STADE ALDO SEGRE

Le Maire de la commune de Gigean,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions nationales et locales en vigueur liées à la crise sanitaire Covid 19,
Considérant la fin prochaine des travaux au stade Aldo Segré et l'attente de certaines associations de pouvoir reprendre une activité sportive en extérieur en respectant les règles sanitaires imposées,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'accès au stade Aldo Segré est interdit au public jusqu'à la fin des mesures de restrictions en vigueur depuis le 3 avril 2021. (jusqu'au 03 mai 2021)

ARTICLE 2 : A compter du 21 avril 2021, date de livraison des travaux de rénovation du stade, seules les associations de football et de volley seront autorisées à y exercer une pratique sportive dans le strict respect des règles sanitaires afférentes et sous le contrôle permanent d'un encadrant du club.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques et le Chef de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gigean, le 15 avril 2021

Le Maire
Marcel STOECKLIN

